Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Aout 1887 No. 44.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

PAMELA.

Mme Launoy était en train de mettre son chapeau, se disposant à sortir pour se rendre à une exposition de marchandises d'automne, annoncée à grands renforts de réclames par un grand magasin de nouveautés en vogue.

A ce moment, elle entendit la sonnette de l'antichambre retentir bruyamment.

Mme Launoy regarda la pendule :

—Pas encore deux heures, se dit-elle...Qui donc peut venir si tôt ? Ce n'est pas mon jour, je n'attends personne....

Brusquement la porte s'ouvrit. Une dame âgée, la tournure svelte encore, les yeux vifs et le nez busqué, entra sans se faire annoncer.

—Maman ! s'écria Mme Launoy...J'allais justement passer chez toi en revenant du Bon Marché. Il y a trois jours que je ne t'ai vu...Veux-tu venir avec moi ? Les journaux annoncent une faille à six francs quarante... Une occasion tout à fait exceptionnelle, paraît-il.

—Il s'agit bien de faille, s'écria Mme Martelier d'une voix grosse d'événements ! Ma fille, j'ai à te parler de choses graves.

—Ah ! mon Dieu...je ne faisais pas attention...Tu n'as pas ta figure ordinaire ... Que t'est-il donc arrivé ?

—A moi, rien...c'est-à-dire... rien personnellement !...Mais comme tout ce qui te touche vivement.........

—Que m'arrive-t-il, à moi ? Parle vite. Tu m'effrayes.

—Voilà, ma pauvre enfant... Tu sauras donc......

Mme Martelier s'arrêta une seconde, puis changeant de ton :

—Au fait, reprit-elle...j'ai un fiacre en bas...nous causerons aussi bien en voiture. Descendons.

—Mais, maman, je voudrais pourtant bien que tu m'apprisses.........

—Descendons, te dis-je...

Une voiture attendait devant la porte du boulevard Hausmann, où demeurait Mme Launoy. Les deux femmes y montèrent, après que Mme Martelier eût crié au cocher :

—38, rue Princesse !

Une fois installées "sur les nobles coussins du char numéroté ..."comme il est dit si poétiquement dans *l'Ecole des Vieillards*, Mme Martelier prit les mains de sa fille, d'un air de compassion :

—Ma pauvre chérie ! Ah ! je l'avais bien prévu il y a un an... quand tu as tenu si fort à épouser ce M. Achille Launoy !...Je me doutais bien que tu t'en mordrais les pouces !

Mon mari...c'est de mon mari qu'il s'agit ! Voilà qui me rassure un peu ! Je sais tu ne l'aimes guère, ce pauvre Achille, bien qu'il soit, lui, tout ce qu'il y a de plus gentil pour toi.

—Lui, gentil pour moi ! Et en quoi, je te prie ?...

—Mais n'a-t-il pas, sur ta demande,—car cela m'était fort indifférent, à moi,—renoncé, en m'épousant, à certains goûts qui te déplaisaient...Enfin, maman, je t'avertis que si tu as du mal à me dire de mon mari, je ne te croirai que preuves en mains !

—Comme tu voudras ! Je suis bien bonne, après tout, de m'occuper de tes affaires ! Tiens...je vais donner au cocher l'adresse de la rue de Sèvres ! Va acheter ta faille et mettons que je n'ai rien dit...

—Non ! Non ! Pardonne-moi, j'ai tort...Mais avant tout...chez qui allons-nous, rue Princesse ?

—Tu vas le savoir à l'instant même ! Et puisque tu trouves que je manque d'enthousiasme pour M. Launoy, tu seras forcée d'avouer que ce n'est sans raisons ! Te rappelles-tu, Valentine, ce que je t'ai dit maintes fois quand tu me rabâchais les oreilles de ce monsieur-là ! Je t'assure que ce n'est pas l'homme qu'il te faut.

—Oui, je me rappelle...je me rappelle ! Mais enfin, maman, qu'est-ce qu'il a fait, ce pauvre Achille ?

—Ce qu'il a fait ! c'est bien simple ! Tu es sa femme depuis un an à peine, et il y a au moins deux mois qu'il te trompe...

—Achille ? me tromper !...... s'écria Valentine.

Et, oubliant le respect qu'elle devait...mais qu'elle oubliait de payer à sa mère, elle ajouta en riant :

—Ne dis donc pas des bêtises, maman ! Je répondrais de sa vertu......comme de la tienne !

—Il ne s'agit ni de moi ni de ma vertu, reprit Mme Martelier. Mon devoir de mère est de te faire toucher du doigt les infamies de l'homme dont tu portes le nom. Ce devoir je le remplirai jusqu'au bout......quoi qu'il m'en coûte !

Mais de quelles infamies veux-tu parler ?

—Tu le verras, rue Princesse !

—Où est-elle cette rue !

—A deux pas de l'Odéon, et de Saint-Sulpice ! nous y serons bientôt !

—Et qu'est-ce que je verrai rue Princesse ?

—Peut-être rien !...aujourd'hui, du moins ! mais, là, tu auras, comme je l'ai, moi, la preuve...

—Qu'Achille me trompe ?

—Qu'Achille...que M. Launoy te trompe.

—Eh bien, vrai, je suis curieuse de voir ça. Or plutôt, tiens, je le verrais que je n'y croirais peut-être pas ! Parce que c'est impossible...Achille m'adore...

—Ah ça...mais c'est de l'aveuglement, à la fin...Quand je te dis...

—D'abord, tu me dis quoi ?

—C'est juste...Je ne t'ai pas encore découvert le pot aux roses. Donc, voici le fait. Tu sauras tout d'abord Qu'Annette, —tu te rappelles bien Annette ?

—Une de tes anciennes femmes de chambre ?

—Tout juste ! Donc Annette m'a écrit, il y a trois jours, qu'elle était sans place et assez gravement malade...Elle me donnait son adresse, rue Princesse, No. 37. Désireuse de m'assurer par moi-même de l'exactitude de sa situation, je me suis rendue hier à l'adresse indiquée et j'ai pris mes renseignements. Annette avait dit vrai.

—Après, après, maman !

—J'y arrive, Valentine, continua Mme Martelier.

Et, regardant par la portière de la voiture :

—De même que nous allons arriver bientôt rue Princesse, car nous voici au boulevard Saint Germain. Donc, je sortais de chez Annette, à qui je venais de porter un secours quand j'avise un particulier qui, de dos, ressemblait exactement à ton mari... Il entrait à cet instant dans la maison en face, au No. 38 de la dite rue.

Eh bien ! c'est probablement qu'il avait affaire dans cette maison !

—Attends un peu ! Effectivement, il n'y avait rien de surprenant à ce que M. Launoy connût quelqu'un là. Seulement, cache-le, Valentine.—les mères ont de ces pressentiments,—seulement, quelque chose m'avertit que j'étais sur la trace d'un mystère, et lorsque ton mari, car c'était bien lui, eut disparu dans l'escalier que j'avais aperçu du dehors, ce fut plus fort que moi... j'entrai dans la maison.

—Et alors?...

—La loge du concierge se trouve à gauche, en entrant. Une femme s'y trouvait. "Pardon, madame, ai-je fait... Pouvez-vous me dire si vous connaissez ce monsieur qui vint d'entrer...je devrais savoir si je ne me trompe pas." Et négligemment je tirai une pièce de cinq francs de mon porte-monnaie. Ce que voyant, la concierge m'adressa son plus gracieux sourire.

—Certainement que je le connais, fit-elle ! M. Achille, un de nos locataires.

—M. Achille... quoi ?

—Je ne sais que son prénom, madame. Il habite chez Mme Morin, la lingère qui lui sousloue une pièce de son appartement, à l'entre-sol...en meuble, avec une entrée particutière. Il n'y couche pas. Il vient seulement tous les jours vers cinq heures et y passe quelques instants. Mais...sans vous commander...qu'est-ce que vous lui voulez à M. Achille ?

A cette question, j'ai répondu je ne sais pas trop quoi et, ne voulant pas m'informer davantage pour ne pas donner trop de soupçons à la concierge, je suis partie, après lui avoir remis les cinq francs. M'accuseras-tu toujours de calomnier ton mari ?

Accablée, le cœur gros, Valentine, après une minute de silence, répondit à Mme Martelier.

En effet...tu doist avoir raison.

Puis elle ajouta, comme malgré elle :

—Et cependant s'il y avait dans tout ceci autre chose qu'une trahison ? Pourquoi n'avoir pas demandé à cette femme quelle sorte de gens mon mari recevait dans cette chambre ?

—Je viens de te le dire...Pour ne pas lui inspirer trop de soupçons et la faire parler davantage aujourd'hui.

—C'est juste...Tu as bien fait ! Est-ce encore loin, cette maudite rue ?

—Nous voilà devant la maison, fit Mme Martelier.

—Bien ! Laisse-moi descendre seule ! Il vaut mieux que cette concierge ne te voie pas tout d'abord. Au fait...Quelle heure est-il ?

Mme Martelier tira sa montre.

—Trois heures !

—Bien...pas de danger que je me rencontre avec mon mari !

Et Valentine ouvrant la portière, descendit de la voiture et entra résolument sous la porte cochère.

Mme Martelier demeura seule pendant une dizaine de minutes. Puis Valentine reparut, pâle et agitée d'un tressaillement nerveux. En remontant dans le fiacre.

—Cocher, dit-elle... au jardin, du Luxembourg !

L'automédon fouetta vigoureusement son cheval et repartit au pas.

—Eh bien...ma chérie! demanda Mme Martelier.

—Eh bien...tu avais deviné juste! il est à peu près certain qu'il me trompe. Lui, Achille! C'est-à-dire que je crois rêver !

—Tu vois bien ! s'écria triomphalement Mme Martelier...Mais pourquoi cet à peu près ? Tu n'as donc rien appris de positif?

—Non. Mais c'est tout comme. Pour faire parler cette femme, je lui ai donné tout ce que j'avais sur moi ; cinq louis que j'avais pris pour m'acheter une robe. Si l'on m'avait dit que cet argent-là me servirait à acheter une concierge !...Enfin, la vérité est que tous les jours, comme tu le sais déjà, mon mari vient passer de vingt à trente minutes dans cette chambre qu'il a louée à Mme Morin.

—Oui, mais avec qui les passe-t-il, ces minutes-là ? Voilà le hic !

—Tout seul !

—Hein ! Tu dis ?...

—Tu as bien entendu : tout seul ! Jamais il n'est venu avec personne : jamais on ne l'a demandé, sauf a ajouté la portière, sauf une vieille dame à l'air pas bon du tout,—c'est l'expression dont elle s'est servie,—qui est venue hier la questionner sur M. Achille. Cette dame, évidemment, c'est toi maman !

—Mais s'il vient seul, si personne ne le demande, que diable ton mari peut-il venir faire là ! Toutes les suppositions sont possibles...

—Attends ! Il y a huit jours, la concierge, se trouvant sur le bas de sa porte, a vu arriver Achille avec un ami. Puis cet ami l'a quitté en lui disant d'un air malin :

—Je te laisse avec Paméla.

—Ah ! le voilà, le vrai pot aux roses ! s'écria Mme Martelier. Paméla ! Quelque drôlesse qui habite la maison et qui, ne pouvant le recevoir chez elle, descend le retrouver à ce fameux entre-sol !

—C'est la pensée qui m'est venue, à moi aussi !

—Quel machiavel que monsieur mon gendre !

—Nous arrivons au Luxembourg, payer le cocher, maman... je n'ai plus un sou ! Nous allons nous promener une heure...non... pas une heure...trois quarts d'heure seulement.

—Et dans trois quarts d'heure !

—Nous retournerons rue Princesse : je veux absolument savoir à quoi m'en tenir.

Une fois le fiacre renvoyé, Valentine et sa mère s'engagèrent dans l'allée qui longe le palais, se dirigeant vers la grande allée. Là, elles reprirent leur conversation :

—Paméla ! répétait Mme Launoy. Paméla ! quel horrible nom ! Pas une femme qui se respecte ne voudrait s'appeler Paméla, aujourd'hui.

—J'en ai connu dans les temps des Paméla, répliquait Mme Martelier...J'ai même porté un jour, à Longchamps, certain chapeau qui s'appelait ainsi et qui fit sensation...Mais revenons à nos moutons...ou plutôt à ton mari...Tu veux donc retourner rue Princesse tout à l'heure ?

—Oui !— Madame Baudru,—ah ! au fait, j'ai oublié de te dire...la portière du No. 38 s'appelle Mme Baudru,—m'a promis de nous cacher toutes les deux dans un petit cabinet vitré, attenant à la tour de Nesle de M. Launoy ! Une fois installées là, nous entendrons !... et nous verrons tout.

—Mais cependant.

—Libre à toi de me laisser seule, si tu le préfères !

—Non répliqua vivement Mme Martelier. Je ne veux pas t'abandonner à la colère de ce monstre, qui s'il voyait ses orgies découvertes pourrait peutêtre se livrer sur toi...

—Un monstre ! Achille ! Non, vrai, je n'en reviens pas, maman, je t'assure que je n'en reviens pas !

Le coucou de Mme Baudru sonnait quatre heures trois quarts au moment où elle introduisit la mère et la fille dans la Tour de Nesle d'Achille, suivant l'expression de Valentine. La Digne concierge en avait une clé qui lui servait à donner chaque matin de l'air à la chambre.

A cinq heures moins quelques secondes, M. Launoy parut. La mine joyeuse, il ôta son chapeau et son pardessus...Puis allant à un placard...il en tira une superbe pipe, admirablement culottée, un paquet de caporal, il bourra la pipe avec précaution, l'alluma et s'assit dans un fauteuil...et, fermant à demi les yeux, se mit à tirer les premières bouffées de tabac avec une inexprimable satisfaction.

Et par la porte, à dessein entr'ouverte, du cabinet vitré. Valentine entendit son mari qui murmurait dans une sorte d'extase :

—Que c'est bon, mon Dieu ! ...que c'est bon ! Quand je pense que cette vieille bique de Mme Martelier m'a fait promettre de ne plus jamais fumer. Pour ne pas brouiller Valentine avec sa mère...j'ai tenu ma parole...tant que je l'ai pu ..Dix mois entiers ! Puis, après, cela ne m'a plus été possible ! Et alors je t'ai reprise, ma petite Paméla, ma bonne vieille pipe d'étudiant !

Un cri retentit dans le cabinet, qui s'ouvrit brusquement.

—Valentine !...Mme Martelier !...s'écria M. Launoy, effaré.

Et il cherchait à cacher la pipe proscrite.

—Non ! mon chéri...s'écria Valentine, ne la cache pas ! Tu peux l'emporter avec toi ! La consigne est levée ! Tu pourras la fumer chez nous tant que tu voudras, nous ferons bon ménage, Paméla et moi.

Et joyeuse, elle embrassait Achille, qui la regardait un peu ahuri, pendant que Mme Martelier, la mine renfrognée, sur le seuil du petit cabinet, rognonnait rageusement :

—Vieille bique !...C'est pour m'entendre dire ça que j'ai donné cent sous à Mme Baudru et que j'ai payé trois francs dix sous de fiacre !

W. BUSNACH.

Le Manitoba.

Jendi, 18 Aout 1887.

SOYEZ LES BIEN-VENUS.

La presse de la Province de Québec nous informe qu'un nombre considérable de membres du clergé catholique doit faire prochainement une excursion à Manitoba.

Toutes les fois que le nom de ces deux provinces tombe sous notre plume, nous ne pouvons nous défendre d'une émotion bien légitime et bien naturelle. La Province de Québec, en effet, est notre mère-patrie, et c'est sur elle que nous comptons pour fortifier notre race au Nord-Ouest.

Nous ne sommes encore qu'un rameau qui a besoin de la sève du tronc principal pour prendre tout son accroîssement.

D'ailleurs, il est désirable que les divers groupes français disséminés depuis les côtes de l'Atlantique jusqu'à celles du Pacifique ne demeurent point isolés et indifférents les uns aux autres. L'aide puissante que nous pouvons nous prêter, ne constitue pas une menace envers les autres nationalités avec lesquelles nous vivons partout en bonne harmonie, mais peut contribuer énergiquement à notre développement et à notre expansion. Le pays ne saurait que bénéficier du progrès de chaque race, dont se compose la Puissance. Pour nous, au Manitoba, nous savons par expérience que ceux de nos compatriotes qui viennent dans les conditions voulues se fixer ici, améliorent leur sort et créent pour leur famille un avenir prospère et assuré. Nous désirons beaucoup que notre province soit connue telle qu'elle est, sans exagération de ses avantages réels qui sont suffisants pour satisfaire les colons dont l'exigeance n'est pas déraisonnable.

Aussi, nous saluons d'avance avec allégresse l'arrivée au milieu de nous des membres du clergé qui profiteront de l'excursion du mois prochain.

Ils pourront par eux-mêmes vérifier l'exactitude des renseignements contenus dans les écrits de M T. A. Bernier, le champion de la colonisation de Manitoba.

Ils pourront voir nos cultivateurs à l'œuvre sur leurs fermes et constater l'aisance qui règne déjà chez la plupart d'entr'eux.

Nous sommes persuadés au delà de tout doute que lorsqu'ils auront visité nos paroisses françaises et constaté la véritable situation qui nous est faite ici ainsi que les avantages certains que notre province offre à tout colon sérieux et laborieux, ils deviendront nos plus zélés apôtres.

Nous escomptons d'avance les appréciations avantageuses de nos visiteurs, il est vrai ; mais l'expérience de ceux qui les ont précédés nous donne le droit d'anticiper un peu sur les événements. Il est toutefois un argument qui a paralysé bien des efforts de colonisation tentés au profit de Manitoba. Il ne faut pas dépeupler la Province de Québec, dit-on. Qui songe à cela ?

Nous serions les premiers à blâmer toute diversion de nos forces qui tendrait à affaiblir le groupe central. Les essaims d'émigrants qui s'échappent de temps à autre d'un pays déjà établi, ne causent point une déperdition de force longtemps sentie. Ces pertes se réparent aussitôt. Laissons-donc s'épancher, vers le Nord-Ouest, la coupe précieuse du beau sang français. Ne craignons point qu'elle s'épuise ; la source en est trop féconde.

Nous espérons qu'un grand nombre de prêtres viendront donc nous visiter au mois prochain. Ils recevront ici, nous le savons, une hospitalité généreuse et un accueil sympathique. Leur témoignage désintéressé ne pourra manquer de produire une impression profonde dans la Province de Québec, où le clergé jouit à bon droit du respect et de la confiance de toute la population.

LE PROFESSEUR GOLDWIN SMITH.

Lundi dernier, le professeur Goldwin Smith, donnait une lecture dans le Trinity Hall, à Winnipeg, sur "l'Union Commerciale." Parmi ses remarques, le lectureur s'est permis de faire une apostrophe tout-à-fait hors de propos, à l'adresse du clergé de la Province de Québec :

" L'intérêt, aurait-il dit, le plus " en antagonisme avec l'union " commerciale, n'est ni l'intérêt " commercial ou politique, mais " l'intérêt ecclésiastique. C'est " l'intérêt des prêtres de la Pro- " vince de Québec, qui ont peur " d'associations qui auraient une " influence libérale. Nous ne " pouvons enlever le pain de " la bouche de nos enfants, afin " de bâtir une muraille de " Chine pour protéger la reli- " gion de la Province de Qué- " bec, etc., etc."

Que Monsieur le Professeur Smith soit en faveur de l'Union Commerciale, c'est son affaire et nous n'avons rien à y voir ; mais nous ne lui permettrons pas de faire un avancé aussi faux contre le clergé de la Province de Québec, sans au moins le relever. Ce dernier ne s'est montré ni en faveur ni contre l'Union Commerciale ; c'est une question nouvelle, qui n'est devant le public que depuis une couple de mois, n'est encore que dans le domaine de la spéculation, et n'est encore entrée dans le programme d'aucun parti politique. D'ailleurs, nos voisins ne nous sont pas hostiles ; témoin le progrès prodigieux qu'a fait le Catholicisme parmi eux depuis un quart de siècle. Le seul reproche que l'on puisse faire au clergé de la Province de Québec, c'est plutôt de s'opposer à l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, de travailler comme tout bon citoyen du Canada, à tâcher de faire coloniser l'immense territoire que la Providence nous a donné en partage, de faire déboiser nos immenses forêts et de rendre, par là utile à l'agriculture un sol riche et fécond. Monsieur le Professeur Goldwin Smith a bien mal choisi le sujet de son apostrophe à sensation.

LES MOISSONS.

La récolte des grains est au trois quart terminée et serrée en bon état : si la saison continue à être favorable au cultivateur comme elle l'a été depuis le printemps, le pays sera dans l'abondance et nos colons seront bien dédommagés de leurs travaux. Cette année nous n'avons souffert d'aucun fléau. La pluie et la chaleur sont venues en leur temps ; les causes nuisibles aux moissons, les vers, les chenilles, les insectes, rien de tout cela n'est venu diminuer les espérances du cultivateur, et l'on peut dire que le pays semble avoir été jusqu'ici protégé d'une façon toute spéciale.

A la fin d'un été ou tout a si bien réussi, ne serait-il pas naturel à tout chrétien de se demander quelle est la main qui a su écarter de nos campagnes les fléaux qui malheureusement ne nous ont pas épargnés pendant longtemps. Ces fléaux, on le sait, ne sont inhérents ni au sol ni au climat, au moins pour la plupart, et si les saisons se comportaient en général comme celle qui vient de s'écouler, le pays, avec sa fertilité étonnante, serait bientôt dans une abondance extraordinaire.

Malheureusement, on oublie trop facilement que c'est la main de Dieu qui fertilise les champs, qui distribue la pluie et la rosée, et qui donne le soleil et la chaleur pour mûrir les fruits. La première pensée de l'homme après avoir reçu des biens serait de faire, d'une partie de ces biens, une part pour Dieu, et de la lui offrir de bon cœur. Ce serait le moyen d'attirer des bénédictions pour l'avenir.

Cette part de Dieu a toujours été exigée depuis l'origine du monde, et d'une façon ou d'une autre, Dieu a su la prendre.

Toute loi faite par un sage et puissant législateur a sa sanction. Le Créateur en imposant à l'homme l'obligation de lui offrir les premisses de ses biens en sacrifice, à pris soin de sanctionner cette loi par des bénédictions et des malédictions.

Le premier exemple de l'infraction, comme aussi de l'accomplissement fidèle de cette loi, se trouve dans les deux premiers fils d'Adam. Caïn et Abel—Abel est béni parce que sa dime au Seigneur était généreuse, il avait donné ce qu'il avait de mieux, et de bon cœur ; pour cela il fut béni. Caïn encourt la malédiction par son égoïsme, son avarice et son ingratitude ; il donne à regret, et ce qu'il a de moins beau ; l'absence des bénédictions du ciel le fait tomber dans le crime, il est maudit de Dieu. Ce n'est pas tout de donner, il faut donner comme Abel, beau et bon, car c'est à Dieu. Les sacrifices de Caïn ne manquent pas dans le monde ; on donne, mais après s'être abondamment servi soi-même, et comme Caïn on donne ce qu'on a de reste.

Mais Dieu sait reprendre sa part ; elle lui appartient, et il la veut. Car il faut que la loi s'exécute ; il faut que bon gré mal gré l'homme finisse par reconnaître qu'il tient tout de Dieu. Quand l'homme ne s'exécute pas avec amour et reconnaissance, quand il veut lésiner comme Caïn, alors Dieu envoie ses agents pour prélever sa dime, et il n'en manque pas d'agents : tous les fléaux sont ses huissiers. Il a la grêle, les tempêtes, les sécheresses, les innondations, les gelées, les sauterelles, etc., etc., puis les maladies sur les hommes et les animaux. Tout ce qui n'est pas couvert par la bénédiction est horriblement exposé à ces collecteurs du Bon Dieu. Quelquefois ces agents de la justice divine prennent beaucoup plus que Dieu n'aurait d'abord exigé de nous si nous nous étions montrés enfants reconnaissants. L'homme qui paie la part de Dieu est un enfant que le père traite avec bonté ; celui qui ne là paie pas n'est qu'un voleur que la justice dépouille complètement, et c'est bon pour lui.

Prenons garde de nous approprier tout ce que la Providence donne, pour jouir de la vie et des plaisirs ; faisons de bon cœur la part de Dieu ; faisons-la comme Abel ; les bonnes œuvres ne manquent pas ; montrons-nous généreux si nous voulons qu'une autre année Dieu se montre généreux pour nous.

VISITEURS DISTINGUES.

A bord du train de mardi venant de l'Est, est arrivé à Winnipeg un parti de visiteurs distingués. Ils sont en route pour les côtes du Pacifique. Parmi les notables on remarquait l'Amiral Vignes, commandant de la frégate française "La Minerve" ; Messieurs Dubail, Consul Général de France pour la Puissance ; Van Brussel, Consul Général de Belgique ; L'honorable Juge Wurtelle, le lieutenant Ducret de Villeneuve, aide de camp, "La Minerve ; MM. Jonas et O'Brien secrétaire privé de son honneur le juge Wurtelle.

L'honorable M. Royal, consul de France à Manitoba, les reçut à la gare du Pacifique avec quelques citoyens Canadiens-français. Pendant leur séjour à Manitoba, ils ont descendus à l'Hôtel Queen. Un goûter leur fut servi au "Club Manitoba. Dans l'après-midi ils furent les convives de l'honorable M Royal. En compagnie de ce dernier ils se rendirent à l'archevêché, et Sa Grandeur Mgr Taché les reçut, ; ils visitèrent aussi Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur. L'Amiral Vignes qui lors de son arrivée était indisposé, a fait hier une visite au palais Archiépiscopal et à l'honorable Joseph Royal.

Les excursionistes sont enchantés de leur voyage jusqu'ici. Ce matin ils ont repris leur course par le train de 10.25 heures.

Bon voyage et heureux retour.

PERSONNEL.

L'Honorable Thompson ministre de la justice est arrivé à Winnipeg samedi matin et est reparti lundi soir pour la Colombie Anglaise.

L'honorable A. A. C. LaRivière est parti pour Montréal avec Monsieur l'abbé LaRivière ainsi que sa famille. L'honorable Trésorier sera de retour à la fin du mois.

M. De LaBorderie de St. Malo était hier à St. Boniface. Il était l'hote de M. le maire Arthur Lévêque.

Son Honneur le juge Prud'homme a été vendredi, reviser les listes Municipales à St. François Xavier.

M. Joseph Burke, député de St. François-Xavier, est arrivé mardi matin d'un voyage de la Province de Québec. M. Burke s'est beaucoup occupé d'émigration. Il a parcouru un grand nombre de paroisses et partout il a été bien accueilli. Il espère voir arriver de bons colons qui viendront s'établir parmi nous.

Lundi, le 15 courant, M. Joseph Arthur Prendergast, assistant-bibliothécaire de la bibliothèque provinciale, conduisait à l'autel Mademoiselle Yvonne Bétournay, deuxième fille de feu l'honorable Juge Bétournay. La bénédiction nuptiale a été donné par le Rév. M. G. Dugast, chapelain du couvent. L'heureux couple est parti pour un voyage dans l'Ouest.

L'Honorable Premier, M. Norquay, est parti mardi dernier, par le train de l'Est pour St. Paul, et il est probable qu'il se rendra dans les Provinces de l'Est avant de revenir.

Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

A M. l'Editeur du journal *Le Manitoba*.

Monsieur,—Veuillez insérer dans vos colonnes la lettre suivante :

A une assemblée publique des Métis du District de la Saskatchewan, T.N O., tenue le 4 de juillet dernier, à Batoche, dans la résidence de M. P. Boyer, afin d'organiser définitivement l'association St. Joseph, comme fête patronale des Métis-Canadiens-français, qui doit avoir lieu le 24 de juillet de chaque année, furent nommés président M. Pierre Parenteau sr., de Batoche, et secrétaire M. Octave Régnier, de St. Louis-de-Langevin.

Quarante et un membres furent alors choisis pour le maintien de cette association, sous des propositions qui furent toutes adoptées à l'unanimité, et parmi lesquelles on remarquera avec plaisir que la charge de la présidence annuelle fut dévolue à M. Xavier Letendre (Batoche) ; celle de vice-président à M. Charles Nolin; celle de secrétaire-correspondant à M. Octave Régnier et celle de trésorier à M. George Fisher jr.

Après quoi, l'assemblée décida que la réunion des membres susnommés eut lieu le 12 du même mois pour former parmi eux un comité de régie : ce qui fut fait à la date fixée. Onze d'entre eux furent élus ; ce furent MM. Azarie Gareau, Maxime Lépine, sr., Philippe Gariépy, David Tourond, J.-Bte Boucher, sr., Patrice Fleury, Pierre Parenteau, sr., Bte Boyer, Baptiste Delorme, Abraham Bélanger et Jean Caron.

Le 18 du même mois, ceux-ci se réunirent en comité et rédigèrent l'acte de la constitution de l'association nationale des Métis Canadiens-français.

Comme, cette année, le 24 de juillet, qui est maintenant chômable pour ces derniers en général, tombait un dimanche, la célébration de leur fête patronale fut remise au 26 suivant, pour se faire à Batoche. Ce jour là, il y eut une grand'messe solennelle de chantée par le Rév. P. Moulin, devenu chapelain de l'association. Le sermon que le révérend Père fit en cette circonstance sur le bienfaisant patronage de St. Joseph, fut magnifique et écouté avec goût.

Un grand nombre de Métis de toutes les localités y assistaient avec leurs femmes et enfants.

Immédiatement après la messe toutes les voitures, pleines de joyeux convives se dirigèrent, accompagnées de nombreux cavaliers, vers une plaine élevée, communément appelée "Jolie Prairie", située à environ un mille de l'église paroissiale, et où devaient s'étaler les délices d'un pique-nique familier.

La veille, on y avait hissé un mât de ralliement, au haut duquel fut hissé l'étendard national. Il portait pour inscription "l'Union des Métis Canadiens-français," "Religion et Patrie," une image de St. Joseph placée au milieu et au-dessus d'un buffle entièrement représenté, et à chaque coin inférieur un fusil et une flèche en croix.

Un énorme bœuf avait été immolé pour la circonstance, en souvenir des anciennes coutumes exercées par les Métis dans les prairies. Toutes les familles, prévenues d'avance, s'étaient munies de tous les ustensiles de cuisine nécessaires au festin champêtre, et chacune d'elles en reçurent un morceau appétissant que l'eau des chaudières, déjà en ébullition, attendait avec envie.

Après que tous les estomacs se furent grassement réconfortés, deux adresses furent présentées, l'une au président de l'association, et l'autre au Rév. Père Moulin, chaplain. Tous deux y répondirent avec toute la dignité qui convenait à leur charge.

Plusieurs autres discours furent prononcés, entr'autres celui du Rév. Père Fourmont, qui exhorta les Métis-Canadiens-français à s'unir plus que jamais et à entretenir toujours les mêmes sentiments religieux qui les animaient alors ; et celui de M. Charles Nolin qui exposa le véritable but de leur association. En résumé, il dit que comme les Français et les Canadiens avaient leurs démonstrations nationales, les Métis, comme tels, s'unissaient à eux pour en faire la célébration ; qu'ils aimaient à reconnaître les Français comme leurs grands-pères, les Canadiens comme leurs pères ; mais aussi qu'ils devaient penser à leurs mères qui n'appartenaient pas à un sang aussi pure que leurs ancêtres paternels ; qu'ils sentaient en eux la même tendresse filiale pour leurs mères que pour ceux-ci, et que par conséquent la formation de leur association nationale consistait surtout à honorer le souvenir de leurs mères, dont la noblesse de leurs pères avait rehaussé la naissance et à qui la nation métisse devait surtout son existence.

Ensuite, eurent lieu des courses et des amusements divers entremêlés de rafraîchissements de toutes sortes. L'honneur des courses fut remporté par le cheval de M. Philippe Gariépy.

La journée qui avait commencé sa solennité sous un ciel incertain, finit enfin par un temps pluvieux qui fit disperser, vers six heures de l'après-midi, tous les assistants qui emportèrent cependant un agréable souvenir de leur fête patronale et patriotique.

Les Métis Canadiens-Français du Nord-Ouest espèrent que les Métis Canadiens-Français du Manitoba et des Etats-Unis s'uniront à eux, de cœur et d'âme, pour chômer, dorénavant, leur fête patronale, le 24 de juillet de chaque année, et que comme eux, ils éliront les membres de leurs comités le 19 de mars de chaque année aussi, d'après l'Acte de la Constitution de leur association nationale, érigée le 18ème jour de juillet, 1887.

Saint-Louis de Langevin, 1er août, 1887. Grandin P. O., T. N. O.

OCTAVE RÉGNIER,
Secrétaire-Correspondant.

Nouvelles Religieuses.

—Dimanche dernier, il y a eu réunion des membres de la société de Saint-Vincent de Paul. Le président, l'honorable Sénateur Girard a annoncé à l'assemblée que la Conférence de la paroisse de Saint-Boniface avait été affiliée au bureau central de Paris. La société qui a été fondée en janvier 1886 compte actuellement soixante-dix-neuf membres.

—La retraite annuelle des Messieurs du clergé de l'Archidiocèse, commencée le 8 courant, s'est terminée samedi le 13, au Collège de Saint-Boniface. Le directeur de la retraite a été le Rév. Père Drummond, S.J. Etaient présents les RR. MM. Ritchot, curé de Saint-Norbert ; George Dugast, archevêché ; Cavanagh, curé de Saint-François-Xavier ; Giroux, curé de Sainte-Anne ; Robillard, curé de Brandon ; Filion, curé de Saint-Jean-Baptiste ; Samoisette, curé de Sainte-Agathe ; Pelletier, curé de Saint-Joseph ; F. A Dugas, curé de Saint-Boniface, Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, Winnipeg; Joly, curé de Saint-Pierre ; Dufresne, curé de Lorette ; Cloutier, chapelain du pénitencier ; Martin, cure de Saint-Eustache ; Bernier, curé de Oak Lake ; Grathon, curé de Régina ; Jutras, curé d'Emerson ; Réné, Archevêché ; Campeau, Saint-Alphonse, et Pelletier, LaBroquerie.

—Nous lisons ce qui suit dans l'*Etendard* du 11 courant :

Nous sommes heureux de pouvoir saluer aujourd'hui, le retour à Montréal de plusieurs de nos vénérables sœurs missionnaires, de la communauté des Sœurs de Charité dites *Sœurs Grises*. Elles ont dû arriver ce matin par le Pacifique.

Parmi elles se trouve la Révde Sœur Tisseur, de la mission du Lac Labiche, qui revient après vingt-cinq ans d'absence et un quart de siècle de travaux héroïques qui ont beaucoup épuisé ses forces. La Révde Sœur était l'une des religieuses qui durent se réfugier dans une isle et eurent tout à souffrir durant les troubles du Nord-Ouest.

Elle est fille de Monsieur Tisseur, cultivateur, l'un des notables citoyens de Beauharnois. L'une de ses sœurs cadette est religieuse au couvent des RR. SS. des Saints Noms de Jésus et Marie.

Ce matin, l'heureux père de la vénérable religieuse allait à sa rencontre avec deux de ses fils, dont l'un cultivateur, et l'autre est élève du collège de Montréal, et qui tous deux sont nés depuis le départ de la vénérable missionnaire.

—La bienveillante protection de la bonne Ste. Anne sur notre pays se fait toujours sentir d'une manière admirable, et il semble que depuis que la province de Québec a été mise par les autorités religieuses sous son maternel patronage, elle multiplie ses merveilles de bonté à notre égard. Dernièrement, dans un pèlerinage de diocésains de Nicolet, ayant à leur tête leur digne Evêque, trois miracles ont eu lieu dans le sanctuaire de notre grande Thaumaturge, à Beaupré, où affluent encore cette année des milliers de fidèles de toutes les parties du pays et des Etats-Unis. Un homme qui s'était donné un coup de hache sur la rotule du genou, et qui ne pouvait plus marcher, est revenu de la bonne Ste. Anne parfaitement guéri. Un enfant sourd-muet, âgé de cinq ans, s'est mis subitement à entendre. Il ne lui reste plus qu'à apprendre à parler. Une petite fille de huit ans, dont le côté gauche était mort, a retrouvé la santé complète. Gloire et reconnaissance à notre Bienheureuse Protectrice et Mère.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dix-huitième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la seizième séance régulière tenue lundi le 15 août A.D. 1887.

Présents :—Son Honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Allaire, Despars, Joyal, Lauzon et Lecomte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présenté : le rôle de paye No. 5, ($100.91) ; un rapport du Gardien d'Enclos, en date du 5 août, accusant une recette de $2 75 ; et le rapport du Bureau de Police pour Juillet, accusant une recette de $18.66, et une dépense de $37.60

Lu : la résignation du cons Bleau, et une lettre du chef de police et du feu, demandant une augmentation de salaire ou des changements dans les termes de son engagement.

Présenté les comptes suivants :—M. Gentès & Cie., $7.00 ; L. A. E. Rousseau, $0 85 ; Guilbeault & Lanthier, $1.75 ; Clark & Sutherland, $112.53 ; T. Menard, $7 00 ; L. Fortier, $19.25 ; A. Turner, $3.35 ; N. H. Houde, $1.90 ; E. Chamberland, $0 75 ; A. Turner, $0.35 ; R. D. Richardson, $1 25 et A. Turner, $4.95

Ces comptes, requêtes et communiqués sont renvoyés aux comités auxquels ils appartiennent.

M. le cons. Despars présente le 8ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

" Votre comité recommande: que le compte de M. A. Pétrin $1.00, soit acquitté ; que remise soit faite a John Hogan des taxes imposées en 1883 et 1884 sur le lot 12, bloc 2, lot de paroisse 89, et que la somme d'une piastre, frais d'annonce des dits arrérages, lui soit remboursée."

M. le cons. Joyal présente le 10ème rapport du comité des travaux publics lequel se lit comme suit :

" Votre comité recommande le rôle de paye No. 4, $100.97, et les comptes de MM. G. Cinq-Mars et J. G. Robinson, $56.00 et $27.15."

M. le cons. Lecomte présente le 12ème rapport du comité de police et feu lequel se lit comme suit :

" Votre comité recommande que la requête de la brigade de secours ne soit pas acceptée ; que le rapport l'enclos en date du 5 août, et le rapport du bureau de police pour le mois de juillet accusant une recette de $18.66 et une dépense de 37.60, soient adoptés ; aussi que les comptes suivants soient acquittés : J. B. Benoit $0.50 ; T. Menard, $7 00 ; L. Forcier, $19.25 et E. Chamberland, $0.75."

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte, que le 8ème rapport du comité des finances soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Lauzon, que le 10ème rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Lecomte, appuyé par le cons. Allaire, que le 12ème rapport du comité de police et feu soit accepté. Agréé.

M. le cons. Allaire donne avis qu'il fera motion a la prochaine séance pour qu'une certaine somme soit votée pour la réparation des trottoirs et du pont de la rivière Seine.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte, que le règlement No. 71, pour prélever les taxes municipale, scolaire de débentures et de district pour 1887," soit lu une 2ème fois. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte que le "Règlement No. 72," pour exempter de taxes la "Manufacture de lainages de St. Boniface," soit lu une 2nde fois. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte, que le Maire et le Sec.-Trésorier soient autorisés à escompter un billet de $500.00 pour dépenses courantes. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lecomte, que la résignation de M. le cons. Bleau, ne soit pas acceptée. Agréé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Lauzon, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Choses et Autres.

—Le montant total payé aux vétérans de 1812 et de la rébellion de 1837, depuis la Confédération, est de plus d'un demi million de piastres. De $26,644 en 1868, le plus fort montant fut atteint dix années plus tard, alors qu'il s'éleva à $64,900 en une seul année. Depuis cette date le montant des pensions à toujours été en diminuant, et cela est dû à la disparition continuelle des vétérans de 1812.

—M. J. Pagé, ingénieur en chef du ministère des chemins de fer et des canaux, est partie le 12 courant, pour le Sault Ste. Marie, dans le but d'inspecter le site du canal projeté, et il est entendu que peu après son retour à la capitale, les plans des travaux seront complétés et des soumissions demandées.

On se propose de construire le nouveau canal de manière à utiliser les magnifiques pouvoirs d'eau du Sault, et l'on anticipe que les loyers des pouvoirs pour les moulins à farine et d'autres manufactures contribueront beaucoup à défrayer les dépenses d'entretien du canal, lequel, comme de raison, devra être libre, vu que tous les taux de péage sur le canal Ste. Marie, du côté américain, ont été abolis il a quelques années.

Le trafic sur le canal américain cette année à été immense, et il ne le sera pas moins sur le canal canadien, lorsqu'il sera construit.

—Les plans pour la construction de casernes et d'une résidence pour commandant à l'Anse Constance, près d'Esquimault, C. B., sont en voie de préparation au ministère de la millice.

—On dit que M. Chapleau durant son séjour à Paris, s'occupera de la part que le Canada prendra dans l'exposition de 1889.

La ligne Bossière—M. Bossière, le capitaliste parisien bien connu, est actuellement à Ottawa. Samedi matin, il a eu une entrevue avec l'hon. McLelan, maître général des postes, à propos du service de quinzaine transatlantique entre la France et le Canada. M. Bossière est satisfait du service et du montant de fret que la nouvelle compagnie reçoit. Il désirerait cependant une modification du contrat avec le gouvernement, à savoir que les steamers feraient escale en Angleterre en se retournant. Le service s'effectue entre le Havre et Halifax.

—On dit que les brefs pour l'élection provinciale dans le comté de Témiscouata seront émis immédiatement.

Le candidat libéral sera M. Pouliot, avocat de la Rivière-du-Loup, qui a été defait aux dernières élections générales.

—M. Simon Cimon, fils de l'ancien député, a posé sa candidature dans le comté de Charlevoix contre le notaire Tremblay, des Eboulements.

M. l'abbé Caron, curé de Tadousac, qui s'est fait casser une épaule au Grand Brulé, il y a quelque temps, est arrivé dans sa paroisse tout à fait guéri.

—La retraite du clergé de l'archidiocèse d'Ottawa s'est terminée samedi. M. l'abbé Colin, Supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, en a été le prédicateur.

—Le recensement de la paroisse de Saint-David de Lauberivière, pour l'année 1887, vient d'être terminé.

La population de la paroisse est de 2,014 âmes dont 1,375 communiants et 639 non communiants.

Il y a 385 familles catholiques, 18 protestantes, 366 canadiennes-françaises, et 19 irlandaises, 37 familles de cultivateurs et 348 non-cultivateurs.

—La livraison du mois d'août de la Bibliothèque Française vient de paraître et contient un ouvrage de M. Lesueur qui a eu l'honneur d'être couronné par l'académie française, en récompense de son grand mérite litéraire.

"Gabriel" tel est le titre de cet ouvrage dont nous recommandons la lecture à nos lecteurs.

—L'*Etendard* du 16 courent annonce que M. D Girouard, membre des communes pour le comté de Jacques Cartier a été nommé juge de la Cour du Banc de la Reine pour la province de Québec.

—Une dépêche de Paris confirme la nouvelle de la mort de Stanley, le grand explorateur africain. Il a été abandonné de son escorte et puis massacré par les naturels.

—Un confrère de Québec publie ce qui suit :

" Les vitrines de M. Arthur Lavigne, rue de la Fabrique, sont ornées depuis quelques jours, de plusieurs objets d'art dus au talent de M. Genest, un artiste sculpteur déjà avantageusement connu à Québec.

" Notons, tout d'abord, des médaillons, en bas relief, extrêment réussis Il y a de la chaleur et de la vie dans ces figures si finement modelées, et il semble que la terre durcie va s'animer, tant ces traits semblent prêts à se mouvoir et à manifester les impressions de l'âme.

" Mais ce qui fixe surtout l'attention, c'est un buste, grandeur naturelle, de Crémazie. La bouche, où règne une légère expression d'amertume, et tout le bas de la figure, seront facilement reconnus par ceux qui étaient liés avec le poète avant son départ de Québec. Le front,—ce front où passa tants de regrets et de sublimes pensées,—le sera moins aisément, car il est devenu chauve et dégarni.

" M. Genest a modelé son œuvre sur le dernier portrait de Crémazie, tel que publié par M. l'abbé Casgrain, dans l'édition des œuvres complètes du poète.

" La tête virile du barde qui nous a tous fait tressaillir et pleurer, est maintenant reproduite pour la postérité. Dans chaque collége, dans chaque bibliothèque publique de même que dans bon nombre de maisons privées, on voudra posséder ce buste du chantre des *Morts* et de *Carillon*.

" Pauvre Octave Crémazie, son corps repose dans cette vieille France qu'il a chantée avec de si pathétiques accents. Laissons à sa tombe lointaine ce qu'elle a de simple et de touchant. Faisons-y seulement inscrire ces vers, qu'il écrivit bien des années avant de quitter son pays ;

" Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,
" Expira sans entendre une parole amie.

....

" M. Genest a été bien inspiré en employant son beau talent à faire connaître et aimer davantage notre poète national. Nous l'en félicitons et nous le félicitons également sur le succès avec lequel il a réalisé son heureuse pensée."

Nouvelles d'Europe

—*La Gazette de la Croix*, dans un article sur la situation politique en Europe, dit que les relations de la Russie et de l'Allemagne se sont beaucoup améliorées.

—Le comte Kalmoky, ministre Austro-Hongrois des affaires étrangères, le baron de Schloezer, le représentant de la Prusse au Vatican, et Mgr Galimberti, le nonce du pape à Vienne, ont eu hier une conférence importante sur la question romaine.

—Les journaux radicaux de Paris critiquent violemment la politique bismarkienne de M. Crispi, le premier ministre italien. Ils conseillent à la France de s'allier étroitement à la Russie, ce qui luip ermettra, disent-ils, de mépriser l'alliance centrale européenne.

—La presse française s'occupe de l'offre de l'Angleterre d'établir un *modus vivendi* entre l'Italie et l'Abyssinie. Elle reproche aux Anglais de chercher à encourager les projets des Italiens à Massouah et ailleurs, et de vouloir augmenter la tension des rapports entre l'Italie et la France.

—La *République française* annonce que le sultan a accordé à un syndicat français une concession pour la construction d'un port à Salonique.

—Nous trouvons dans un journal allemand, la *Gazette de Breslau*, cet aveu significatif des embarras de la politique bismarkienne :

"Pourquoi ne pas avouer que la position de l'Allemagne vis-à vis de la France n'est plus telle qu'elle était en 1875 ?

"Nous aurions dû alors mettre la France dans l'impossibilité de songer sérieusement à la revanche. La sécurité de la patrie allemande le demandait.

"Pour nous, nous n'irons pas jusqu'à dire que l'Allemagne est assurée de la victoire, dans le cas d'une guerre qui parait prochaine et inévitable.

"Il nous parait donc certain que la politique allemande ne réussira jamais à renouer des relations pacifiques et amicales avec la France, tant que l'Alsace-Lorraine fera partie intégrante de l'empire."

—On mande de Constantinople à la *République française* que le sultan est très préoccupé des préparatifs de l'Italie en vue d'une expédition en Afrique. Il aurait des raisons très sérieuses de penser que l'Abyssinie n'est pas le principal objectif des Italiens.

Le gouvernement du roi Humbert, qui a parfaitement conscience des dangers nombreux d'une compagnie dont le profit est au moins problématique, se contenterait d'infliger à Ras-Aloula une défaite qui vengerait l'échec de Saati et de fortifier à Massouah. Mais la Tripolitaine aux portes même de l'Italie excite plus que jamais ses convoitises.

—Des rapports venant de sources diverses ont appris au sultan que le corps expéditionnaire de 5,000 hommes, actuellement en formation en Italie, est destiné à débarquer à Tripoli, et que les vingt millions votés recemment par le parlement sans affectation spéciale doivent couvrir les frais de l'entreprise.

L'Angleterre, pour reconnaître l'appui que lui a prêté l'Italie au sujet de la convention égyptienne, a promis de favoriser cette expédition, et l'Allemagne et l'Autriche se seraient engagées à ne pas s'y opposer.

Pour parer à tout événement, le sultan va augmenter les forces turques dans la Tripolie.

Londres 15 août.—A l'élection qui a eu lieu samedi dernier pour remplir le siége vacant de Norwich, dans le comté de Cheshire, le candidat Gladstonien M. J. S. Brunner, a été élu par 5,112 voix contre 3,893 voix données à Lord Henry Grosvenor, le candidat Unioniste. Dans l'élection précédente, M. Brunner avait été défait par Robert Verdin, le candidat Unioniste. Ce dernier avait eu une majorité de 658 voix sur M. Brunner.

—Le Lord-Maire de Londres, a donné son banquet annuel aux ministres, à Mansion House. Le premier ministre Salisbury a dit dans son discours, que le gouvernement avait fait tout en son pouvoir pour maintenir l'unité de l'empire, que des pouvoirs additionnels avaient été accordés au gouvernement et que le pays aurait raison de se plaindre si le gouvernement n'en usait pas, sans doute avec discrétion, mais avec fermeté. On croit que cette partie du discours signifie que le gouvernement va proclamer la Ligue Nationale.

Relativement à la question d'Egypte, Lord Salisbury a dit que l'Angleterre devait d'abord assurer la sécurité de l'Egypte avant de retirer ses troupes. Avant que le retrait ait lieu, il faut que l'Egypte soit délivrée des séditions intérieures et préservée de toute attaque du dehors

—M. Maude le secrétaire du parti Unioniste a résigné. Il désaprouve l'attitude des chefs de ce parti envers Gladstone et il refuse d'endosser le programme Tory.

Ruschuck, 14 août.—Une grande foule a été rencontrer le Prince Ferdinand, le nouveau roi de Bulgarie, ce dernier a été reçu partout avec enthousiasme. A un banquet donné dans la soirée, M. Nikikeforoff, un des conspirateurs qui ont renversé le Prince Alexandre, proposa la santé du Prince Ferdinand et exprima sa confiance en la fidelité du Prince et en son habilité à maintenir l'indépendance de la Bulgarie. Il ajouta : "Nous couvrirons plutôt les Balkans de cadavres que de permettre aux ennemis d'entrer dans notre pays." Après la fête il a été emporté en triomphe sur les épaules de quelques-uns des officiers présents, de la salle du banquet.

Tirnova, 14 août.—Aujourd'hui le Prince Ferdinand a assisté au *Te Deum* chanté en son honneur dans la cathédrale. Il s'est rendu de là accompagnó d'une brillante escorte militaire à la salle du Grand Sobrange. Le Sobrange était en session et son entrée fut saluée par des applaudissements prolongés. Le Métropolitan lui présenta une adresse et assermenta le Prince qui signa la constitution. M. Striloff, le premier ministre, au nom du Prince Ferdinand, lut la proclamation suivante : "Nous, par la Grâce de Dieu et la volonté du peuple, Prince de Bulgarie, assumons le gouvernement de ce pays. Nous gouvernerons selon la constitution avec l'intention de promouvoir la gloire, la grandeur et le développement du pays. Nous sommes prêt à sacrifier notre vie pour son bonheur." "Le Prince remercia ensuite le peuple de son élection, les régents et les ministres pour leur belle conduite durant la crise difficile qu'ils venaient de passer. Il paya un tribut d'éloge au patriotisme et à la bravoure du peuple pendant les derniers événements et termina en disant : "Longue vie à la Bulgarie libre et indépendante."

—Le correspondant du *Standard* à Vienne, dit que :

"L'Angleterre, l'Autriche et l'Italie ont envoyé une note identique à la Turquie déclarant qu'ils considèrent que l'élection du Prince Ferdinand est légale. Il est rapporté que l'attitude de la Turquie est devenue amicale.

Chronique Locale.

—Tous les cultivateurs sont occupés à leur récolte.

—L'ouverture des classes de l'Académie Provencher aura lieu le 22 courant.

—Déjà plusieurs cultivateurs de Saint-Pierre (Jolys) ont fini leur récolte.

—Les travaux de l'église avancent rapidement, les ouvriers ont commencé à blanchir.

—Avis aux amateurs du sport. Depuis le 15 courant il est permis de chasser le canard.

—Voyez l'annonce de MM. Langevin et Gareau que nous publions dans notre première page.

—Les travaux de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, sont suspendus, pour quelque temps.

—On a commencé à enlever les moulins à scie de M. J. R. Sutherland sur les bords de La Seine.

—Il est arrivé deux chars de rails ces jours derniers pour le chemin de fer de la vallée de la Rivière-Rouge.

—Il y a un mois et demi le prix des patates était de $3.00 le baril, aujourd'hui elles se vendent 30 cents le baril.

—MM. Verge et D'Auteuil, marchands de cette ville, doivent se procurer les services d'un tailleur dans quelques jours.

—La Cie du Pacifique Canadien fait une excursion aujourd'hui au Portage-du-Rat, le prix du passage est une piastre et demie aller et retour.

—Les amendements à l'Acte Municipal sont maintenant publiés dans la *Gazette Officielle*, et l'on peut s'en procurer des copies en s'adressant à l'imprimeur de la reine.

—Mardi dernier on a commencé à battre au moulin sur la ferme de sir Donald A. Smith à Silver Height. On dit que sir Donald A. Smith enverra immédiatement son blé en Angleterre, de sorte qu'il sera sur le marché de Liverpool avant la fin du mois. Ce sera la première fois que le blé sera délivré sur le marché de Liverpool avant la fin d'août.

—Un char spécial, chargé de produits exhibits de la province de Manitoba pour les expositions de Toronto et Ottawa, laissera Winnipeg mercredi le 31 courant. Ceux qui auraient intention d'envoyer des articles à ces exhibitions doivent les expédier à temps pour qu'ils soient aux bâtisses du fret à Winnipeg avant le 29 courant.

—Samedi dernier, un bien triste accident est arrivé à Selkirk, vers les cinq heures et demie M. George Carpentier, un des employés de MM. Soucisse et Cie., était à travailler à l'asile, lorsqu'il était à faire sauter une mine de pierre, la mine fit explosion avant qu'il eut le temps de partir et M. Carpentier reçut une partie de la décharche dans la figure, ses compagnons le relevèrent et le transportèrent à l'asile où il fut examiné par le Dr Young. M. L. Lafranchise, qui partit pour le chercher, est arrivé en cette ville dimanche dernier, le pauvre malheureux perdra peut-être la vue.

—MEURTRE HORRIBLE.—Mardi soir, a été commis à Winnipeg, un meurtre des plus prémédités. La victime est un nommé John Ingo, peintre et laitier, et le meurtrier est John Newton, un briquettier. Cette atrocité a été commise sur la rue Boundary, à quelques pas de l'avenue du Portage, à la résidence de la victime. D'après les informations, Ingo et Newton ne vivaient pas en bonne intelligence, leur différend provenant de ce que les chiens de Newton ennuyaient Ingo. Mardi soir Newton s'est rendu accompagné de ses deux chiens sur le terrain d'Ingo qui était à décharger du foin. Les chiens d'Ingo commencèrent à sortir de la cour et à aboyer contre les chiens de Newton, qui se mit à jùrer, ce dernier menaça de tuer les chiens d'Ingo. Les deux hommes échangèrent quelques paroles et Newton se rendit à sa maison à une centaine de verges sur la rue Boundary.

Il revint quelques instants après avec une carabine Suider-Enfield chargée à plomb de canard. Newton s'avança vers Ingo, qui travaillait encore à son foin et il s'en suivit un nouveau colloque à propos des chiens, Ingo donna à entendre à Newton qu'il ne se soumettrait plus à de telles folies et Newton répliqua "je vais te tuer," Ingo répondit, tu ferais mieux de ne pas pointer ton fusil sur moi. Mais à peine avait-il proféré ces paroles que Newton épaula sa carabine et sans aucune autre provocation tira délibéramment sur sa victime. La plus grande partie de la décharge se logea sur la partie gauche de la figure et du cou, faisant plusieurs blessures, d'où le sang se répandit rapidement. Une bonne partie de la décharge se logea dans la poitrine, le front et toutes les parties de la figure.

Ingo tomba immédiatement qu'il fut frappé et expira un quart d'heure après. Le docteur Good fut appelé immédiatement par le téléphone, quoiqu'il se rendit de suite il arriva trop tard pour pouvoir assister le pauvre infortuné.

Newton a été arrêté par le sergent de police McCharles et il a été incarcéré à la station de police de Winnipeg, dans la cellule des meurtriers une heure après la commission de son crime.

Chronique de la Province.

Lorette,

15 Août—Dimanche dernier, les habitants de la paroisse ont été agréablement surpris de voir dans leur église, de nouvelles ornementations; c'est d'abord une belle lampe pour l'autel du Saint-Sacrement, vrai bijoux d'élégance et de richesse, c'est un don parait-il d'un particulier de la paroisse; puis un magnifique lustre à 9 lumières aussi don d'un monsieur de Saint-Boniface. Les présents font véritablement honneur aux donateurs.

—Au prône de la messe paroisse, dimanche dernier, M. le curé a fait connaître le montant de la collecte faite dans la paroisse, au profit de l'hôpital. On a constaté avec plaisir que le montant s'élevait à cent vingt-cinq piastres ($125.00), à part du *bonus* que le conseil municipal a voté pour le même but. Les dames de la paroisse, pour leur part, ont donné la jolie somme de $45.00, dont $35.00 en argent et la valeur de $10.00 en provisions; et les hommes ont donné le beau montant de $80.00, tant en argent qu'en provisions et articles de bazar.

NAISSANCES.

—A Saint-Boniface, le 13 courant, la dame de M. Joseph Joyal, deux filles.

—A Lorette, le 13 courant, Madame Francis Flamand, un fils.

—A Lorette, le 12 courant, Madame Zéphirin Durand, un fils.

DECES.

—A l'Hôpital de Saint-Boniface, vendredi, le 12 courant, J.-Bte. Gauvreau, à l'âge de 80 ans.

—A l'Hôpital de Saint-Boniface, le 13 courant, Joseph Solis, âgé de 55 ans

—A Lorette, le 2 courant, à l'âge de 23 ans et trois mois, Octavie, enfant de M. Pierriche Dumais.

—A Lorette, le 10 courant, à l'âge de 16 mois, Roger-Joseph-Edouard, enfant de M. William Lagimodière.

—A Lorette, le 13 courant, à l'âge de 19 jours, Marie-Anne-Felicite, enfant de M. Bassil Laurin.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un réglement pour le prélèvement de la somme de $10,500 00 par l'émission de 21 débentures de $500.00 chacune, la première desquelles débentures sera due et payable le 1er jour d'octobre dans l'année 1888, et une des débentures dans chaque année subséquente dans le but de payer les dettes de la Municipalité encourues dans l'administration de ses affaires et consolider les dettes municipales contractées avant le 1er jour de juin 1887, a été soumis au conseil de la municipalité rurale de Cartier, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel réglement sera pris, entre les heures de 9 a.m., et 5 p.m., le 31ème jour d'août courant, à la résidence d'André Nault, St. Vital, au bureau de C. H. Pacaud, St. Norbert, à la résidence de Régis Perreault, St. Norbert, dans le 1er quartier de la dite municipalité de Cartier et à la résidence d'Azarie Gauthier, Ste. Agathe, dans le 2ème quartier de la susdite municipalité, en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," et ses amendements.

La dette actuelle de la municipalité rurale de Cartier est de $10,614 33.

Daté à St. Norbert, le 1er jour d'août 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.
4in.4,8.87,

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, *and amendments thereto.*

To any and all persons claiming any estate or interest in the life estate of the Honorable Marc Amable Girard, of the Town of St. Boniface, in the County of Selkirk, Senator, in the following land, viz:—Lot number one hundred and twelve (112), in the Parish of St. Boniface, in the County of Selkirk and Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the life estate of said Marc Amable Girard, in the above land you must on or before the first day of October next, (A.D 1887), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to the said Marc Amable Girard, for a life estate in said land if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said life estate in said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 19th August A.D. 1887.

FELIX CHENIER,
Deputy Registrar-General.



AVIS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour le creusement d'égoûts", dans les Townships ci-dessous mentionnés, seront reçues au Département des Travaux Publics jusqu'à JEUDI, à midi, le 18 courant.

1o. Almasippi, Township 6, Rang 6 Ouest.
2o. North, Township 6, Rang 6, Ouest.
3o. Pion, Township 6, Rang 7, Est.

Les plans et devis peuvent être consultés à ce Département.

Il sera requis un cautionnement acceptable par le gouvernement pour garantir l'exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Winnipeg, 10 août 1887.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
2i 11,8,87

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave et pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraîtront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.